



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 27/11/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 novembre 2014
D - 2014/634**

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

**Maintenance corrective et évolutive du logiciel
de gestion des délibérations Airsdélib et de ses
modules associés. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à une mise en concurrence organisée dans le cadre de la procédure adaptée, la Ville de Bordeaux a conclu, le 30 novembre 2010, le marché public n° M10-0440 avec la société DIGITECH et ayant pour objet l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'une gestion du conseil municipal et des actes administratifs et a ainsi retenu le logiciel Airsdélib.

Ce logiciel a pour fonction d'assurer la gestion complète du cycle de vie des délibérations et des documents afférents au Conseil municipal (convocations, dossiers de séance, registre des actes).

Les modules associés permettent également de diffuser l'information sur Bordeaux.fr et l'intranet municipal.

Afin de garantir la maintenance corrective et évolutive de tous ces composants logiciels et la mise en place de nouveaux services (envoi dématérialisé à la préfecture pour le contrôle de légalité, signature électronique des délibérations), la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société DIGITECH, au titre des droits exclusifs qu'elle détient sur ces composants logiciels, un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalables, ayant pour objet la maintenance corrective et évolutive du logiciel précité et ce, conformément aux dispositions des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée de un an. Il pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction.

A titre indicatif, la dépense annuelle sera comprise entre 6 000 €TTC et 15 000 €TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020-articles 2051, 2031, 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE